

Décret n° 2-18-1006 du 25 rabii II 1440 (2 janvier 2019) portant suspension de la perception des droits d'importation applicables au blé tendre et ses dérivés.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu l'article 4 paragraphe I de la loi de finances n° 25-00 pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2000, promulguée par le dahir n° 1-00-241 du 25 rabii I 1421 (28 juin 2000) portant fixation du tarif des droits d'importation, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le code des douanes ainsi que des impôts indirects relevant de l'administration des douanes et impôts indirects, approuvé par le dahir portant loi n° 1-77-339 du 25 chaoual 1397 (9 octobre 1977), tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article 5 ;

Vu la loi de finances n° 80-18 pour l'année budgétaire 2019, promulguée par le dahir n° 1-18-104 du 12 rabii II 1440 (20 décembre 2018), notamment son article 2-I de ladite loi ;

Après délibération en Conseil du gouvernement, réuni le 19 rabii II 1440 (27 décembre 2018),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – Par dérogation aux dispositions de l'article 4 paragraphe I de la loi de finances n° 25-00 pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2000 susvisé, la perception des droits d'importation applicables au blé tendre et ses dérivés relevant des dispositions tarifaires 1001.99.00.19 et 1001.99.00.90 est suspendue et ce, jusqu'au 30 avril 2019.

ART. 2. – La mesure prévue à l'article premier ci-dessus s'applique sans préjudice à la clause transitoire prévue à l'article 13 du code des douanes et impôts indirects.

ART. 3. – Le ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel* et qui prend effet à compter de la date de sa publication.

Fait à Rabat, le 25 rabii II 1440 (2 janvier 2019).

SAAD DINE EL OTMANI.

Pour contresigner :

*Le ministre de l'économie
et des finances,*

MOHAMED BENCHAABOUN.

Le ministre de l'agriculture,

*de la pêche maritime,
du développement rural
et des eaux et forêts,*

AZIZ AKHANNOUCH.

*Le ministre de l'industrie,
de l'investissement,
du commerce*

et de l'économie numérique,

MLY HAFID ELALAMY.